

L'info ... du



PTSM Artois-Audomarois

Des informations, des dates, des projets retrouvez toutes les brèves du Projet Territorial de Santé Mentale Artois-Audomarois



Retour sur ... L'assemblée générale

Du 14 Septembre 2023

C'est au sein de l'Hôtel du département du Pas-de-Calais à ARRAS que s'est déroulée l'assemblée générale du PTSM.

Le Comité de pilotage a souhaité partager avec les élus et les établissements :

- un rapport d'activité de 18 mois d'actions
- les perspectives et projets en cours
- élaborer et signer la charte d'engagement
- remettre à l'ARS hauts de France, un livre blanc de l'attractivité du territoire.

Livre Blanc Attractivité Médicale & paramédicale

Projet territorial de Santé Mentale
Artois-Audomarois



CHARTRE du PTSM Artois-Audomarois

Versión 1 - 2023

Établie le 14/09/2023
- Loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé
- Décret n°2017-1208 du 27 juillet 2017 relatif au projet territorial de santé mentale
- Instruction n°2020-000202 du 8 juin 2020 relative aux projets territoriaux de santé mentale
- Vu le Compte-rendu du COPIL PTSM du 08 Mars 2022
- Vu le Compte-rendu du COPIL PTSM du 18 Octobre 2022
- Vu le Compte rendu du COPIL PTSM du 04 Avril 2023.

La présente charte fixe le cadre des parties prenantes du PTSM Artois-Audomarois et détermine les principes et les engagements auxquels s'obligent les structures partenaires du PTSM pour un travail collectif afin de mettre en œuvre les orientations identifiées par les fiches actions du PTSM.

Porter des projets, les mettre en œuvre et les évaluer.

Elaborer et mettre en œuvre un programme d'actions de l'expression des besoins de territoires

Contribuer aux actions du PTSM

Promouvoir le PTSM et son CTSM

Participer aux groupes de travail thématiques.

Diffuser des informations

Participer aux instances de pilotage, au suivi et à l'évaluation du plan d'action du PTSM.

La Présidente du PTSM Artois-Audomarois

Année 6
14 Septembre 2023

Le Représentant de l'institution partenaire du PTSM Artois-Audomarois



Janvier 2024

Les 1000 premiers jours à , Parcours et réseaux se poursuivent à ARRAS

L'occasion d'échanger autour de la périnatalité, parentalité , addictions , PMI CAMSP....



#4 Comment aider les personnes qui en ont besoin ?



« J'insiste sur le fait que la personne elle-même a déjà des ressources propres pour faire face et qu'il faut sans doute l'aider déjà à les identifier. Les proches et les amis ont ensuite une posture aidante à avoir qui repose sur cinq points : l'écoute, l'empathie, l'accueil de la personne dans sa globalité, le non-jugement, enfin la connaissance de ses propres limites. Il ne faut pas hésiter non plus à orienter vers des structures spécialisées. Il existe aussi des numéros nationaux comme le 3114 (prévention du suicide). On constate hélas souvent des discriminations et une stigmatisation envers les personnes en difficulté.

Un dépressif serait un bon à rien, un schizophrène, un meurtrier, etc. Il faut sortir des clichés.

Seulement 3 à 5 % des actes de violence sont, par exemple, commis par une personne ayant un trouble psychologique.»

4 extrait de : « Comme on prend soin de sa santé physique, pensons aussi à notre santé mentale ! » Les 5? Sonia Charapoff, chargée de mission au Centre collaborateur de l'OMS et intervenante